

## Commune de L'Abbaye

### Un art de vivre

**Pointage sur la mise en place des nouveaux parkings payants sur la commune de L'Abbaye.**

Depuis le 6 janvier 2025, la mise en place des parkings payants a rencontré un vif engouement et vu le nombre de lettres de remerciements reçus à la commune, nous pouvons d'ores et déjà dire que ce système est un succès.

Nous avons encore des ajustements à faire, car l'attrait de ces places payantes, bien au-delà de nos attentes, cause des embouteillages et des files d'attente quotidiennes lors du paiement, notamment au parking de la Bombarde.

En effet ce parking idéalement situé proche de toutes les commodités, à moins de 15 minutes à pied de la boulangerie du village et à 10 minutes

à vélo du centre du Sentier, en fait un lieu privilégié pour parquer sa voiture.

Afin de palier ce manque de possibilités de règlement sur place, la commune va installer un horodateur pour le parking de la Bombarde. Cette nouvelle borne sera en service dès le 1<sup>er</sup> avril, et permettra ainsi de simplifier et fluidifier le moyen de paiement sur place.

Nous espérons ainsi pouvoir améliorer les rentrées d'argent et bien sûr augmenter la satisfaction de tous les habitants qui profitent de ces nouvelles taxes.

*Pour la commune de L'Abbaye :  
Johnny Cash  
Préposé au contrôle  
des parkings*

## Vallée de Joux, enfin ! Un nouveau mandat accordé prochainement à une société privée

Avec, dès mardi prochain, la pose de barrières automatiques pourvues d'une application pour s'acquitter de la taxe sur chaque entrée et sortie de la Vallée : PétraFélix, Col du Marchairuz, Mont-D'Orsières, au Corbeau et juste après la Burtignière, la Vallée sera enfin correctement équipée pour faire face à tous les dangers venant de l'extérieur. Bien sûr, des macarons sont prévus pour exonérer du paiement les habitants des villages situés autour du lac de Joux ne faisant pas partie de la Commune du Chenit, ces derniers étant déjà au bénéfice de celui permettant de parquer gratuitement chez eux...

Suivra vraisemblablement une étude

sur la correction des eaux qui s'écoule à priori dans le mauvais sens et obligera les rares touristes à délaisser le pied de la Dent pour rejoindre le bout du lac « qui sait compter » et permettra de rendre leur eau à nos précieux voisins.

Chers Combiers, étant alors enfin bien chez vous, débarrassés de ces gens de plaine et des touristes fans de nature et de simplicité ou simplement désargentés, la Vallée vous appartiendra tout comme à ceux qui voudront bien payer pour visiter ce lieu si unique et si bien préservé... Ps : en effet, y'a un marché !

*Paix-Gas*

## Courrier des lecteurs

*Les articles publiés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction.*

## Racket Parking pour les touristes et les amis de la Vallée de Joux

Madame, Monsieur, l'ère des vaches à lait numériques a commencé. Depuis plus de dix ans, je profitais gratuitement de votre magnifique région, ce qui était une véritable aubaine pour les retraités au budget limité.

Aujourd'hui, me voilà spolié, racketté, contraint de payer entre 9 et 15 CHF. Votre décision antisociale me pénalise durement. Ce qui faisait la générosité et l'ouverture de cette région accueillante laisse désormais place à une simple logique mercantile.

J'espère sincèrement que vous reviendrez totalement ou partiellement sur cette politique anti-touristique et inamicale.



Monsieur, Madame, je vous remercie et espère avoir été entendu.  
Meilleures salutations.

*Luc-Olivier Droz*

## Amélioration du parage au Pont

Madame, Monsieur,

Suite à l'article illustré dans un précédent Journal, où une personne n'arrivait pas à saisir le QR code placé à environ 2 m du sol, des personnes émues et bien intentionnées ont décidé de le rendre accessible à tous, personnes en chaises roulantes, personnes de petite taille ou voûtées, ceci en desserrant légèrement les attaches au poteau.

Il vous suffira donc de taper la gauche du montant, avec la main gauche,

pour que le panneau descende progressivement.

Pas besoin de le remonter ! La personne mandatée qui passe à chaque heure pour contrôler des contrevenants et poser des amendes le remontera, sauf à midi, quand il dîne et de 13 à 15 heures, pendant sa sieste.

Encore merci aux personnes qui ont rapidement réagi et trouvé une solution simple et pratique.

*Georges Dupont,  
correspondant annuel.*